

## Procès-verbal de la réunion de la Commission Technique Nationale du 22 février 2025 - Paris (19<sup>ème</sup>)

*Les délibérations des commissions se font sous réserve de leur validation par le CDN et ne seront rendues exécutoires qu'après celle-ci.*

**Diffusion (PV + annexes) :** Président de la FFESSM, Directeur Technique National, Présidents des Commissions Techniques Régionales, Délégué du Collège des IN, Bureau de la CTN.

**Pour information (PV sans annexe) :** autres membres du CDN, Instructeurs Nationaux.

### **Représentation des régions :**

#### En présentiel :

Bourgogne-Franche-Comté : Joël ABISSE (JA).  
Bretagne Pays de la Loire : Anne CORBE (AC), représentée par ASD.  
Centre-Val de Loire : Hervé BECQUET (HB).  
Corse : Arnaud ZARAGOZA (AZ 3<sup>ème</sup> Vice-Président de la CTN).  
Grand Est : Magali FREY (MF).  
Hauts-de-France : Jacques BASSO (JB chargé des finances de la CTN).  
Île-de-France : Renaud BRAR (RB).  
Normandie : Adrian DAVID (AD), représenté par HB.  
Occitanie : Magnani Stéphane (MS), représenté par JPM.  
Sud : Alain BEAUTE (AB), représenté par LM.

#### En distanciel :

Auvergne-Rhône-Alpes : Alexandre VAUTEY (ALEV).  
Guadeloupe : Marie RAGON (MR).  
Martinique-Guyane : Vincent NAULLET (VN).  
Polynésie française : Alain VATTANT (AV).  
Nouvelle-Aquitaine : Marc DAMESTOY (MD).

### **Excusés :**

Nouvelle-Calédonie : Jean-Marc MASSON (JMM).  
Réunion : Eric CRAMBES (EC).

### **Sont également présents :**

#### En présentiel :

Grégory POIRIER (GP) Président de la CTN.  
Laurent MARCOUX (LM) 1<sup>er</sup> Vice-Président de la CTN.  
Anne-Solange DESSERTINE (ASD) : 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente de la CTN.  
Hervé CORDIER (HC) Délégué du Collège des IFN.  
Jean-Pierre MONTSÉNY (JPM chargé de mission recycleurs).  
Patrick DUMAS (PD chargé de mission TIV).  
Jérôme HLADKY (JH chargé de mission jeunes plongeurs).  
Sophie LE MAOUT et Guy ZONBERG (IN).

#### En distanciel :

Julien LAFFINEUR (JL chargé de mission secourisme).  
Yann STREBLER (YS chargé de mission Handisub® technique)  
Victoire TETOKA (Polynésie)  
Yann HAIM (Martinique-Guyane)

La réunion est animée par Grégory POIRIER, Président de la CTN

### **1.- Mot du président (Grégory POIRIER)**

GP préside la première séance de l'année avec huit nouveaux présidents de CTR qu'il félicite pour leur élection et deux nouveaux référents. Quelques difficultés politiques dans le choix du référent secourisme ont retardé la date de cette réunion. AZ rejoint le bureau de la CTN. GP fait remarquer que notre commission a été la plus réactive pour le vote du président de la CTN, Il remercie les présidents de CTR.

GP souligne les beaux projets du mandat précédent (E-learning/TSM/BEPPA ...).

GP évoque les défis futurs notamment sur les pratiques de la plongée dans l'espace 40-60 m, qui pourraient être remises en cause par le ministère. Une réflexion s'impose pour cette mandature sur la pratique et sur les niveaux de plongeurs.

Retour sur notre partenaire historique : on s'oriente vers un nouveau partenaire, Aqualung, avec une obligation de porter la marque lors des examens et stages fédéraux.

Cette réunion se tient en Ile-de-France, et GP réaffirme son intention de renouer avec la tradition d'y organiser la première réunion annuelle de la CTN. A ce titre il remercie P. LAMERAT, président du comité FFESSM Ile de France d'accueillir notre réunion.

### **2.- Approbation PV CTN septembre 2024 (GP)**

#### **VOTE : A l'unanimité**

BPL demande si on peut valider le PV le mois suivant sa finalisation, car souvent la prochaine réunion est plusieurs mois après.

Dès que le PV est validé, il est publié sur le site de la CTN.

Pour chaque résolution votée nécessitant un avis du C.D.N., il est proposé d'ajouter la mention suivante : « *nécessite un vote du C.D.N. pour mise en application* ».

### **3.- Présentation des présidents de CTR de l'olympiade 2024-2025**

Un tour de table est fait et les présidents de CTR se présentent rapidement.  
Présentation du délégué du collège (HC).

### **4.- Présentation du bureau de la CTN et des référents nationaux (GP)**

Présentation du bureau et des différentes missions : les vice-présidents (LM en charge du MF2 / ASD en charge du secrétariat et des relations avec les autres commissions / AZ en charge du MFT), le trésorier : JB en charge des finances et vérifications des notes de frais.

**Activité TIV** : PD présente l'organisation des formateurs deuxième degré TIV (11 formateurs répartis sur toute la France). Il souligne l'importance et la nécessité de mettre à jour la liste des référents régionaux, avec la possibilité d'en avoir jusqu'à deux par région. Il expose les chantiers en cours :

- Mise à jour du MFT
- Réflexion sur les blocs alu/composite
- Formation des formateurs TIV
- Amélioration de l'application et base documentaire
- Communication entre les différents acteurs (FFTIV, FTIV, TIV, ...)
- Problématique des pièces détachées pour les robinets et réflexion sur l'extension aux détenteurs (les fabricants limitant la vente aux revendeurs agréés).

Attention rappel : il faut être TIV avant d'être formateur TIV.

PD confirme le maintien de l'organisation de deux stages nationaux de formateur TIV par an. Pour 2025, le premier se tiendra en mai à Bordeaux (date exacte à confirmer), le second, dans le Grand Est en novembre prochain.

**Activité recycler** : JPM souligne la baisse du nombre de cartes délivrées.

La filière professionnelle envisagerait un brevet d'Etat recycleur, JPM travaille sur les bases à poser. Date du prochain stage national formateur recycleur : du 4 au 8 octobre 2025.

Une discussion s'engage sur l'acceptation de certaines machines. JPM explique que les formations doivent pouvoir se faire au sein de la fédération.

**Activité jeunes plongeurs** : JH souhaite redynamiser le cursus jeunes plongeurs :

- Mettre en place des tutos (séjour des mineurs, proposer des fiches séances...)
- Redynamiser l'espace d'accueil
- Retravailler et mettre à jour le Subaqua jeunes

**Activité secourisme (JL)** :

- Recenser dans les départements les moniteurs secourisme pour l'agrément national
- Proposition d'un calendrier d'action en relation avec le ministère
- Ouvrir la plateforme RESANA aux présidents de départements, responsables secourisme et présidents de CTR qui en font la demande
- Lancement d'une procédure d'agrément ministériel pour dispenser les formations PSE1.

## **5.- Règles de fonctionnement de la CTN (GP)**

En ce début de mandature, GP revient sur les règles de fonctionnement de la CTN.

Le président de la CTN est élu et nomme son bureau et les référents. Les présidents de CTR sont élus dans leur région et membres de la CTN, et à ce titre, ils sont les seuls à pouvoir voter avec un nombre de voix proportionnel au nombre de licenciés de leur région. En revanche le temps de parole accordé est le même pour tous. Un président de CTR peut demander à ce qu'une question soit mise à l'ordre du jour.

## **6.- Gestion des dossiers associés / reconnaissances ANMP et FSGT (GP)**

Aujourd'hui tout le monde veut une carte CMAS et surtout des équivalences et intégrations.

GP rappelle que le Code du Sport stipule, pour les brevets de cadres identifiés, que l'équivalence des prérogatives repose sur une évaluation et des conditions de délivrance similaires à celles de la FFESSM, fédération délégataire. Force est de constater que ce n'est pas toujours le cas.

Concernant les demandes d'intégrations CMAS, elles ne concernent que les diplômes passés à l'étranger et ayant donné lieu à la délivrance d'une carte CMAS.

**Attention** : même si elle fédère plus de 180 membres dans le monde entier (associations, fédérations nationales...) la CMAS a exclu deux organismes : EDA (Allemagne) et TDIF (Israël).

Les demandes d'intégration doivent être présentées par le président de club ou le représentant de la SCA, et donner obligatoirement lieu à un avis de la CTR concernée.

Concernant les demandes d'intégration des brevets de cadres de la FSGT, compte tenu des modalités d'évaluation et de délivrance très différentes de celles de la FFESSM, ces dernières ne peuvent s'inscrire dans la procédure d'intégration « associé ». Pour obtenir un diplôme de cadre FFESSM à partir d'un diplôme FSGT, la possibilité est offerte de passer un examen sec du même niveau.

GP souhaite attirer l'attention des présidents de CTR sur une conséquence directe de cette situation : dans une formation FFESSM, un cadre de la FSGT peut assurer l'enseignement (s'il est licencié), en revanche, il ne peut ni valider les compétences, ni délivrer le diplôme.

Concernant les autres plongeurs professionnels, il existe trois niveaux d'intégration, club, CTR, CTN, qui reposent sur une reconnaissance d'équivalence, ou permettent de bénéficier d'allègements.

Les demandes d'intégration doivent être présentées par le président de club ou le représentant de la SCA. Les dossiers sont parfois complexes et GP encourage les présidents de CTR à le contacter directement si besoin.

Pour les intégrations gendarmerie/sécurité civile, il faut se reporter au tableau figurant dans le MFT. Ce dernier devrait être mis à jour prochainement.

## **7.- Validation cursus Handisub® FFESSM**

YS présente les nouveaux cursus comprenant les procédures de rattrapage avec masque facial jusqu'au PESH12.

Certains font remarquer que 24h de formation pour un accompagnant plongeur EH1 paraît beaucoup. YS explique que le module complémentaire est rentré dans le tronc commun.

Question : Etes-vous pour les nouveaux cursus proposés par l'équipe Handisub® ?

**VOTE : OUI à l'unanimité**

## **8.- Groupe de travail e-learning (GP)**

Relance du groupe de travail  
Pilote du Projet : Anne CORBE  
Expert : Adrian DAVID  
Interlocuteur CDN : JL FERETTI  
Acteurs : IN

GROUPE1 : mettre en place le cursus PE40

GROUPE2 : site collaboratif

GROUPE3 : comité de relecture

## **9.- Groupe de travail connaissances théoriques sur les différents niveaux (LM)**

LM propose la création d'un groupe de travail restreint au niveau du bureau de la CTN, qui fera des propositions initiales concrètes à la CTN de mai afin de relancer le groupe de travail sur la refonte du contenu de formation théorique du GP-N4 et faire les liens avec les autres niveaux dans un souci de cohérence.

Par la suite des groupes de travail seront créés pour mettre en place et finaliser ces travaux avec, comme objectif, les nouveaux contenus théoriques GP-N4 et le positionnement du module complémentaire.

Pour les inscriptions aux MF2, les présidents de CTR doivent contacter LM pour affiner les réservations sur les différents stages.

## **10.- Position FFESSM sur le gonflage des blocs Nitrox (GP)**

La CTN recommande à tous les utilisateurs de se conformer à la notice d'instruction du fabricant ainsi qu'au règlement européen (CE) N° 1272/2008 et d'utiliser exclusivement des bouteilles marquées G1 (ou équivalent) pour le remplissage de tout gaz rentrant dans la catégorie 1 (ex. Nitrox, même inférieur à 40 % d'O2). Au-delà de 40% d'O2 la bouteille G1 doit être compatible service oxygène (oxy-clean).

## **11.- Collège des IN (HC)**

HC présente les groupes de travail mis en place par le collège.

Le prochain séminaire aura lieu à Marseille et sera organisé avec l'appui de Laurent CARDUCCI, les 8/9/10 novembre 2025.

Le prochain webinar sera animé par JL pour le secourisme.

HC soumet une proposition d'évolution du règlement intérieur du Collège des Instructeurs Nationaux concernant le cursus IN stagiaire :

Rendre exécutoire dans leur formation, un stage initial, un stage final et un examen, et laisser le choix pour le quatrième, entre un stage-final et un examen.

**VOTE : OUI à l'unanimité**

Présentation de la courbe des âges des IN, nous sommes confrontés à un problème de moyenne d'âge et de nombre d'IN experts, pour lesquels HC, délégué du collège, et le collège devront proposer des solutions.

Postes demandés par les CTR : AURA (1), BFC (1), CSNA (1), IDF (2) et Sud (1).

### **11.- Inclusivité (ASD)**

Présentation du PPT

Deux sujets :

- Pour les DYS après avoir interrogé la mandature précédente, le CDN décide que, dans la mesure du possible, on gère au coup par coup.
- Pour les transgenres : comment gérer les vestiaires, les barèmes... ? Nous souhaitons avoir une ligne directrice du CDN dans la mesure où il s'agit d'un problème sociétal qui touche toutes les commissions.

### **Question BPL :**

Dans le code du sport, les E2 peuvent enseigner jusqu'à 20m. Dans le MFT, il est indiqué « la qualification Plongeur Nitrox (PN) est délivrée au niveau d'un club affilié ou d'une structure commerciale agréée, sous la responsabilité du président de club ou du responsable de la structure commerciale agréée, par un moniteur nitrox confirmé, licencié ».

Serait-il possible d'ajouter « par un E2 moniteur nitrox confirmé, licencié » ?

Le MFT est très clair : « pour être Moniteur Nitrox Confirmé, il faut être titulaire du brevet d'encadrant E3 FFESSM ou associé ou BEES1 ou DEJEPS ».

Prochaine réunion CTN : 17 mai 2025 à Marignane.

La 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente de la CTN

Anne-Solange DESSERTINE

Le Président de la CTN

Grégory POIRIER